

Annexe au comptes annuels (Provisoire)

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

0) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2021-2022 ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation Réunion publie pour la première fois ses états financiers pour l'exercice 2021-22 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 31 août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthodes des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

1) NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement

2) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges. Le reliquat à verser à la fédération à la clôture de l'exercice figure dans le compte "charges à payer".

3) LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2021-22 :

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	14 407,80 €
Reversement de cotisations	0,00 €
Subventions reçues	0,00 €
Autres Produits d'Exploitation perçus	0,00 €
Produits financiers	0,00 €
Total des Ressources	14 407,80 €

4) LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

5) PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION en ETP – équivalent temps plein - charge à elle de les répartir aux syndicats selon leurs besoins . Pour l'exercice 2021-22, le syndicat Sud Réunion a utilisé 0,555 ETP

6) AFFECTATION

Le résultat 2021-22 sera porté en réserves générales pour -2896,90€

Provisions				
Intitulé	Solde 01/09/2021	Total Debit	Total Crédit	Solde 31/08/2022
Réserve	14 530,87 €		15 913,40 €	15 913,40 €
Report à nouveau (solde créditeur)	789,58 €	789,58 €	789,58 €	
Résultat de l'exercice (excédent)		592,95 €	592,95 €	
Total des provisions	15 320,45 €	1 382,53 €	17 295,93 €	15 913,40 €

7) EVENEMENTS RECURENTS PURIANNUELS

Catégorie d'action	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Réserves congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves élections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

8) ETAT DES FONDS SYNDICAUX

FONDS SYNDICAUX	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Réserve	14 530,87 €	1 382,53 €	0,00 €	15 913,40 €
Report à nouveau	789,58 €	0,00 €	789,58 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	592,95 €	- 2 896,90 €	592,95 €	- 2 896,90 €
Provisions diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour élections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	15 913,40 €	- 1 514,37 €	1 382,53 €	13 016,50 €

9) AFFILIATION

Le syndicat est affilié à l'Union Syndicale SOLIDAIRES locale. A ce titre il verse une cotisation annuelle fixe par adhérent qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier. A ce titre il a été versé 300 € en 2021-22